

CH_VB 80 2004-2459 vom 16. November 2004

Bundesverwaltung, 2004-11-16, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_80_2004-2459_

FR: CH_VB 80 2004-2459 du 16 novembre 2004

IT: CH_VB 80 2004-2459 del 16 novembre 2004

Volltext

6280 2004-2459 Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers Décisions de la Direction des forêts – Commune de Saint-Sulpice NE, Ouvrage et installations de protection, Protection Saint-Sulpice

N° de projet 431.1-NE-3004/0001 – Diverses communes de VD, Soins minimaux temporaires, SY B du triage de la Menthue – 2e étape

N° de projet 411.2-VD-9007/0006 – Commune de Villeneuve VD, Ouvrage et installations de protection, Le Terrau

N° de projet 431.1-VD-3031/0001 Projets intégraux: – Commune d'Ayer VS, Ayer – Projet sylvicole B/C

N° de projet 401-VS-9118/0001 – avec les composantes suivantes

Soins minimaux temporaires

Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière Voies de recours Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission de recours du DETEC, Schwarztorstrasse 59, case postale 336, 3000 Berne 14, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille fédérale (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire. Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (téléphone 031 324 78 53/324 77 78). 16 novembre 2004 Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 45 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 16.11.2004 Date Data Seite 6280-6280 Page Pagina Ref. No 10 138 157 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.